VILLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 27167 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 28/05/2026

Objet : Délégaion de signature donnée aux agents municipaux pour la certification matérielle et conforme des pièces et pour la légalisation des signatures.

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 28/05/2026 Agent de transmission : Sébastien CREMEL

Acte : certification et legalisation.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20260528-27167-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/05/2026

MAGITEL-CL IDENTIFIANT D'ACTE : 092-219200128-20260528-27167-AR
ACCUSE PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 28/05/2026
PUBLIE LE 28/05/2026

VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DONNEE AUX AGENTS MUNICIPAUX POUR LA CERTIFICATION MATERIELLE ET CONFORME DES PIECES ET POUR LA LEGALISATION DES SIGNATURES

ARRÊTÉ

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-19, L2122-27et R.2122-8,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public dans le domaine de l'état civil, il est nécessaire que la signature de certains documents soit assurée par des fonctionnaires municipaux, sous le contrôle de leur hiérarchie,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les fonctionnaires municipaux désignés ci-après reçoivent, sous mon contrôle et ma responsabilité, délégation pour assurer :

- La légalisation de signatures.

- La certification conforme des documents destinés à l'étranger, certificat de vie destiné à l'étranger, déclaration expresse de domicile, déclaration de changement de domicile, certificat de déménagement définitif, certificat de vie commune, certificat de résidence, paraphe des documents, attestations d'accueil et recensement citoyen obligatoire, l'enregistrement des syndicats, des modifications des statuts de sociétés, la gestion des dossiers de remembrements, de rapprochement familial, d'OFII (office Français de l'immigration et de l'intégration).

ARTICLE 2 : Les fonctionnaires municipaux désignés ci-après reçoivent, sous mon contrôle et ma responsabilité, délégation de signature pour l'exercice des missions mentionnées à l'article 1 du présent arrêté :

- Orokiya DIOP, Adjoint Administratif
- Soraya DJELLOUL, Adjoint Administratif principal de 1ère classe
- Amina FAHMI, Adjoint Administratif
- Claire KHALOUA, Adjoint Administratif principal de 1ère classe
- Dalila KHIAL, Adjoint Administratif principal de 1ère classe
- Véronique ROUILLE, Adjoint Administratif
- Nicole OUATTARA, Adjoint Administratif
- François TEH, Adjoint Administratif
- Marie-Yves RICHEMOND, Adjoint Administratif principal 1ère classe
- Véronique DABIN, Adjoint Administratif de 1ère classe

MAGITEL-CL IDENTIFIANT D'ACTE : 092-219200128-20260528-27167-AR
ACCUSE PAR LA SOUS-PREFECTURE LE 28/05/2026
PUBLIE LE 28/05/2026

VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois :
 - soit à compter de sa notification,
 - soit à compter de la réponse explicite au recours gracieux,
 - soit, en l'absence de réponse, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant la réception du recours gracieux (le silence gardé valant décision implicite de rejet).

Le recours contentieux peut être formé :

- par courrier adressé au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise,
- ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général adjoint en charge du Pôle Juridique et Citoyenneté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- notifié aux intéressés,
- publié sur le site internet de la Ville ,
- transcrit au recueil des actes administratifs,

Fait à Boulogne-Billancourt, en Mairie, le 28 MAI 2026

Le Maire

Pierre-Christophe BAGUET